

Nouvelle-Calédonie : le NON l'emporte pour la seconde fois

Le vote des Calédoniens inscrits sur la liste électorale spéciale a rejeté dimanche l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance par 53,4 %. Génération Frexit se réjouit de cette pleine confirmation de l'attachement des Néo-Calédoniens à la République française.

LE TAUX de participation record à cette consultation (86 % contre 81 % lors de la consultation du 4 novembre 2018) rend indiscutable cette confirmation, en dépit d'un recul sensible du camp loyaliste, qui avait récolté 57 % des voix précédemment. L'écart s'est donc resserré, passant de 14 points à 8 points dimanche dernier. La province Nord et la province des Îles, peuplées essentiellement de Mélanésiens, ont majoritairement voté OUI (77,8 % pour le Nord, 84,3 % pour les Îles). La province Sud, dans laquelle résident les deux tiers de la population calédonienne, a majoritairement voté NON (70,9 %), confirmant le vote identitaire de ce scrutin.

L'augmentation de la participation semble donc avoir davantage profité au camp indépendantiste qu'au camp loyaliste. Cela va indéniablement dynamiser la position du premier, voire la durcir, renforçant par conséquent la bipolarisation de la vie calédonienne à tous points de vue (ethnique, géographique, social). Toutefois, ce fort taux de participation (du jamais vu en Calédonie) laisse à penser que les deux camps ont fait le plein de voix et que leurs positions sont désormais figées. C'est pourquoi **une troisième consultation, telle qu'elle est prévue par les accords de Nouméa, ne servira probablement à rien**, sinon à faire perdre deux ans à la Nouvelle-Calédonie dans l'attente d'un nouvel accord pour définir son avenir institutionnel et risquer de continuer à la faire régresser sur le plan économique.

Du côté des loyalistes, on regrette l'exclusion d'une partie de la population néo-calédonienne du corps électoral d'où 34 367 électeurs ont été exclus pour ce scrutin référendaire (contre 214 965 inscrits sur la liste générale). Ceci s'explique par le fait que les natifs de statut civil coutumier sont inscrits automatiquement alors que ceux de statut civil de droit commun doivent faire la démarche, déposer un dossier et justifier d'au moins trois ans de présence consécutifs sur le territoire. Certains ont dû se rendre le dimanche matin au tribunal pour s'inscrire en urgence et pouvoir voter. **Cette différence de traitement pose un vrai problème démocratique.** On déplore aussi les manifestations des indépendantistes (arborant des drapeaux du FLNKS) devant les bureaux

de vote le jour du scrutin, au rebours de ce que prévoit la loi électorale. L'État ne semble guère avoir joué son rôle en assurant la sécurité des lieux, des électeurs et le respect de non-manifestation.

Du côté des indépendantistes, on se satisfait de la sensible progression du OUI et on réitère sa volonté d'aller au terme de l'accord de Nouméa, qui prévoit une troisième consultation. L'objectif est de rassembler le plus de forces dans l'intervalle afin, si le NON à l'indépendance l'emportait de nouveau, de s'asseoir à la table des négociations avec un maximum d'atouts en main.

Le souhait exprimé par le président de la République semble d'ailleurs être en phase avec cette position. Sitôt le résultat connu, Emmanuel Macron a affirmé accueillir ce résultat « avec un profond sentiment de reconnaissance [et] avec humilité », ajoutant « l'avenir, c'est la préparation de la sortie de l'accord de Nouméa, qui interviendra d'ici à 2022 [...]. Nous avons, devant nous, deux années pour dialoguer et imaginer l'avenir ».

Une troisième consultation semble donc bel et bien se dessiner, comme le prévoit la loi organique de l'accord de Nouméa. À moins qu'une négociation pour un nouvel accord de plus large autonomie dans une souveraineté partagée avec la France n'intervienne dans l'intervalle.

La stabilisation des forces à laquelle ces scrutins successifs donnent lieu pourrait pourtant ouvrir la voie à un fédéralisme d'un type nouveau qui concilierait toutes les parties¹. Un fédéralisme externe, la Nouvelle-Calédonie devenant un État, à la satisfaction des indépendantistes, mais non pleinement souverain car fédéré constitutionnellement à la France, à la satisfaction des partisans de la Calédonie française. Et un fédéralisme interne, entre les trois provinces calédoniennes, qui auraient chacune plus de pouvoirs qu'aujourd'hui. Cette solution médiane et novatrice devrait toutefois être approuvée par référendum. Et la Constitution française devrait alors être révisée, puisque son titre relatif à la Nouvelle-Calédonie est actuellement qualifié de transitoire.

GÉNÉRATION FREXIT

1. Tel que celui exposé à la fin de l'essai *les Fédéralismes*, sous la direction de Jean-Yves et Florence Faberon.